



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 23 MAI 2019

Date de convocation :

16/05/19

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-trois mai à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Claudie SERRE, Raphaël LOPEZ, Maurice CHANARD, **adjoints**, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Denis OLIVE, Catherine PALAU, Bruno COSTA, Cécile LAVALL, Patrice RIU, Christelle VERNE, Naïma METLAINE, Cédric SANCHEZ, Frédéric CRAVO **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mr Philippe PIQUÉ (à Mr Frédéric CRAVO) pour voter en son nom.

Absentes : Mmes Géraldine MIR, Florence PERAMON, Céline SALGUERO, Fatiha TAHARASTE, Sylvia OLIVE.

M. Frédéric CRAVO a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/49 : DEMANDE DE SUBVENTION À LA REGION OCCITANIE ET AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PYRENEES-ORIENTALES POUR LA RESTAURATION DE LA CHAPELLE DE L'HOSPICE D'ILLE SUR TET * CLASSE AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Le Maire rappelle la délibération du 19 décembre 2017 qui actait la réalisation du diagnostic architectural pour la restauration de l'édifice classé au titre des monuments historiques.

Nous venons de recevoir les conclusions du diagnostic qui propose :

- Des travaux d'urgence au vue de l'état de la couverture de la chapelle
- La consolidation des structures de l'édifice tout en conservant les caractéristiques et en privilégiant la conservation des matériaux anciens.
- La restauration complète de la chapelle et des dortoirs, avec restauration des décors de la voûte après reprises structurelles (en option).

Le programme global s'élève à 2 218 130 € de travaux HT (hors études et maîtrise d'œuvre).

Au vue de ce montant conséquent pour le maître d'œuvre comme pour les financeurs, il est proposé de découper les travaux en tranche fonctionnelle avec en tranche ferme la réalisation des travaux sur la chapelle. Le coût du programme est de **1 026 383,13 € HT**.

Ce projet peut être soutenu par l'Etat (DRAC Occitanie), tout comme par le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

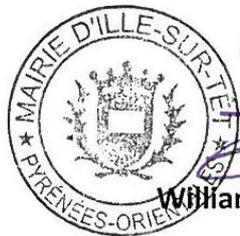
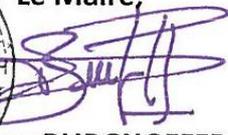
- **APPROUVE** la réalisation des travaux de restauration de la chapelle de l'Hospice, pour un montant de 1 026 383,13 € HT.

- **VALIDE** le plan de financement suivant :

DRAC OCCITANIE	50 %	513 192 €
Région Occitanie	10 %	102 638 €
Conseil Départemental des Pyr-Orientales	20 %	205 277 €
Autofinancement	20 %	205 277 €

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 23 mai 2019

 **Le Maire,**

William BURGHOFFER